Formation des volontaires 1791-1792 – extrait de l'historique du 148e régiment d'infanterie, rédigé par le lieutenant-colonel Heumann, d'après les travaux de M. le capitaine Gautron – auteur : Heumann Amédée (1847-1908) – auteur du texte : Gautron capitaine – éditeur : Paris 1901 Henri Charles-Lavauzelle – sources : gallica.bnf.fr/BnF – droits : domaine public – saisie 2023

CHAPITRE V

Formation des volontaires

Le 3 mars 1791, l'Assemblée constituante supprimait les bataillons et les régiments provinciaux, et déclarait que les troupes seraient dorénavant recrutées par enrôlements volontaires, à prix d'argent, et formeraient à l'avenir une armée de ligne de 150.000 hommes, dont 110.000 d'infanterie, 30.000 de cavalerie et 10.000 d'artillerie.
Le 22 juillet, l'Assemblée prescrivit une levée de 169 bataillons, pour remplir le rôle destiné aux 132 bataillons des milices provinciales supprimés. Le 4 août, le nombre de ces bataillons fut porté à 187, et l'on adopta les règles suivantes pour leur organisation.

Chaque bataillon devait avoir un effectif de 574 hommes ; au fur et à mesure de leur arrivée au lieu de formation, les volontaires étaient réunis en compagnies de 71 hommes ; la compagnie des grenadiers était ensuite formée par un prélèvement de huit hommes sur les autres compagnies. Chacune des neuf compagnies était alors composée de trois officiers, d'un sergent-major, de deux sergents, de quatre caporaux, d'un tambour et de 52 soldats. L'état-major du bataillon se composait de deux lieutenants-colonels, d'un adjudant-major, d'un quartier-maître, d'un tambour-maître et d'un armurier. Chaque compagnie élisait son cadre au scrutin. Tous les officiers et sous-officiers devaient être choisis parmi les volontaires qui avaient servi dans la ligne, dans la milice provinciale ou la garde nationale. Chaque bataillon nommait au scrutin deux lieutenants-colonels et le quartier-maître. Le bataillon avait un drapeau aux trois couleurs portant le nom d'un département et le numéro du bataillon[1].
Le volontaire pouvait se retirer après chaque campagne, en prévenant son capitaine deux mois à l'avance.
Des prescriptions, en date du 28 décembre, permirent à chaque bataillon de recevoir deux canons de 4, et de forcer pour les servir une section d'un lieutenant et 16 canonniers.
Les premiers bataillons de volontaires furent formés en grande partie avec les anciens militaires et eurent de meilleurs cadres que ceux qui furent levés ensuite.
Ils furent organisés rapidement dans certains départements, et très lentement dans le plus grand nombre ; dans tous, l'organisation fut retardée par des difficultés d'habillement et d'armement.
En somme, sur les 169 bataillons de première levée, 83 seulement s'organisèrent à temps pour se rendre soit dans les places fortes, soit aux armées de la frontière.
Le 5 mai 1792, l'Assemblée législative décida la création de 45 nouveaux bataillons et porta l'effectif de chacun de ces corps à 800 hommes, puis, le 19 juillet, elle ordonna la levée de 42 nouveaux bataillons. Le 15 août 1793, le nombre des bataillons de volontaires atteignait le chiffre de 611. Mais il ne suffisait pas d'avoir des hommes, il fallait les habiller, les armer, les équiper ; or, tout manquait,
On décida que la pique serait donnée à tout citoyen qui ne posséderait pas d'arme à feu, et que l'on organiserait avec ces hommes des bataillons de piquiers.
Heureusement que ces troupes de nouvelle formation n'eurent pas le temps de se rendre à la frontière, car, ainsi que l'écrivait **DUMOURIEZ** dans son rapport du 13 juin, « cette tourbe sans ordre et sans force, rassemblée tumultueusement, aurait eu le sort de ces immenses armées indiennes que quelques hommes aguerris dissipaient facilement ».

1 Lieutenant-colonel Belhomme. Histoire de l'infanterie en France. (Tome III, p. 471.)

Les volontaires recrutés tout d'abord dans toutes les classes de la nation fournirent d'excellent soldats. Composés avec l'élite de la jeunesse enthousiaste de cette époque et encadrés par les sous-officiers des troupes provinciales, ces bataillons valurent bientôt les troupes de ligne, et rivalisèrent avec elles de patriotisme, de bravoure et de discipline.
Les bataillons de volontaires se multipliant, beaucoup furent médiocrement composés et mal commandés.
On y admit peu à peu « des hommes de toute taille, de tout âge, des enfants, des vieillards, des hommes faibles et valétudinaires ».
Leur composition morale était encore plus défectueuse que leur composition physique. La plupart des officiers de ces bataillons rassemblés trop hâtivement devaient leurs grades « à l'intrigue, à l'or ou au cabaret ».
Puis, successivement, les prétendus volontaires durent être envoyés de force à l'armée par des mesures énergiques de la Convention. Beaucoup d'entre eux furent braves, quelques-uns rendirent des services, mais tous furent indisciplinables et plus nuisibles qu'utiles aux généraux qui étaient contraints de les commander.

« Les volontaires de 1792 étaient pour la plupart imprégnés des doctrines jacobines, exaltés, fanatiques, bien moins souples à la discipline que les volontaires de 1791. Pas un général, pas un représentant qui ne blâme les contingents de 1792. Dans les combats livrés en Belgique et sur le Rhin, les bataillons qui se distinguèrent sont les premiers qu'ait armés leur département, c'est-à-dire des bataillons créés en 1791 ; ceux qui se conduisent mal sont, à peu d'exceptions près, les bataillons de 1792.
» Aussi les généraux s'opposaient-ils énergiquement, en 1793, à la formation de nouveaux bataillons de volontaires ; et lorsqu'on voulut, au mois de juillet 1793, envoyer dans la Vendée une division de 6.000 bons soldats, on préleva 57 hommes dans chaque régiment de ligne et dans chaque bataillon de volontaires de 1791[2] ».
En réalité, les premiers volontaires se sont bien conduits ; ils comptaient dans leurs rangs un grand nombre de jeunes gens instruits, pleins d'enthousiasme et formant l'élite de la nation ; ils ont communiqué à leurs camarades leur ardent patriotisme ; ils ont maintenu l'armée dans le devoir en l'empêchant de suivre les officiers qui émigraient ; ils ont été, en un mot, de bons auxiliaires de l'armée régulière, sans laquelle ils n'auraient pu rien faire, et ils ont eu leur part glorieuse dans les victoires de la Révolution.

Les soldats, en effet, ne s'improvisent pas, et les volontaires de 1791 n'eurent guère que huit ou dix mois pour s'instruire ; heureusement, pour accélérer leur instruction, « on favorisa le plus possible le mélange de leurs postes et de leurs services avec les troupes de ligne » ; la plupart du temps, les généraux faisaient soutenir les bataillons de volontaires par des troupes de l'armée régulière ; par ce contact incessant avec les vieux soldats, les jeunes volontaires acquirent rapidement l'aplomb et la solidité qui leur faisaient défaut.

L'uniforme des volontaires était celui de la garde nationale, c'est-à-dire l'habit bleu, et, en principe, chaque volontaire devait partir avec son propre uniforme ; or, comme la grande masse des gardes nationaux n'avait pas d'uniforme faute d'argent pour se le procurer, il fallut pourvoir à l'habillement et à l'équipement des volontaires, ce qui causa de sérieuses difficultés et de grandes pertes de temps.

2 Chuquet, La première invasion prussienne.